



Rapport annuel sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service**
public d'élimination des déchets – Année **2021**

Décret 2000-404 du 11 mai 2000

*COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT
DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES*

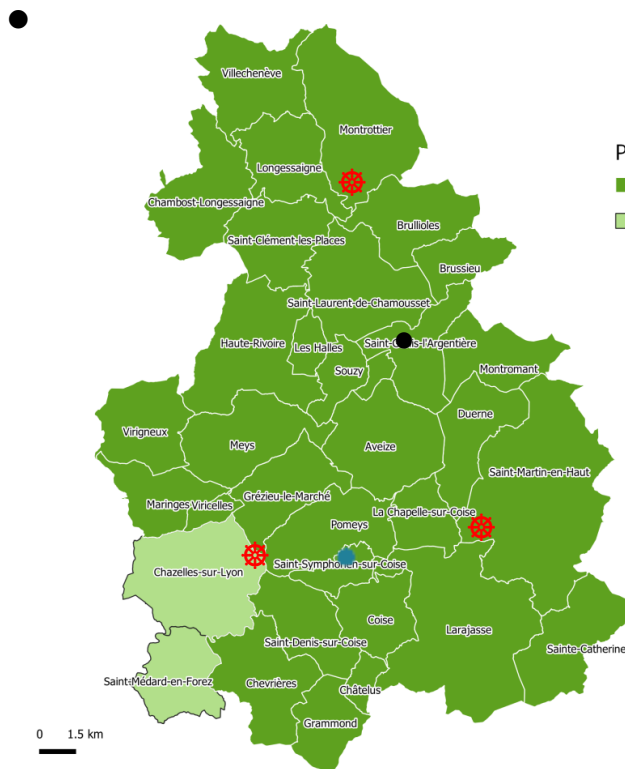
Sommaire

I- Présentation générale	3
I.1- Le territoire de la CCMDL	3
I.2- Le Fonctionnement de la collecte des déchets sur le territoire.....	4
I.3- Les moyens mis à disposition du territoire pour la collecte et le traitement des déchets	5
I.4- Que deviennent les déchets collectés ?	8
II- Bilan de la production de déchets sur le territoire de la CCMDL	10
II.1- Tonnages collectés	10
II.2- Focus sur les ordures ménagères résiduelles.....	11
II.4 Focus sur les déchèteries communautaires	13
III- Bilan financier de la gestion des déchets	14
III.1- Les coûts	14
III.2- Les recettes.....	19
IV-Bilan de l'année 2021 et projets 2022	21
V- Les mesures de prévention.....	23
V.1 – Le compostage.....	23
V.2 – Le broyage des végétaux	24
V.3 – Les animations scolaires.....	26
V- Conclusion :	27

ANNEXES

I- PRESENTATION GENERALE

I.1- Le territoire de la CCMDL



Légende :

-  Déchèteries
-  Centre de transfert des ordures ménagères et du tri sélectif (sacs jaunes)
-  Centre technique-garage camions BOM

Périmètre de ramassage des ordures ménagères

-  Communes de la CC des Monts du Lyonnais
-  Communes rattachées à la CC Forez-Est

**Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais – 32
communes 36 810 habitants**

**Monts du
Lyonnais**
Communauté
de communes

Sources : IGN, interne
Production : SIG CC Monts du Lyonnais

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCMDL effectue la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte des sacs jaunes sur la totalité du territoire.

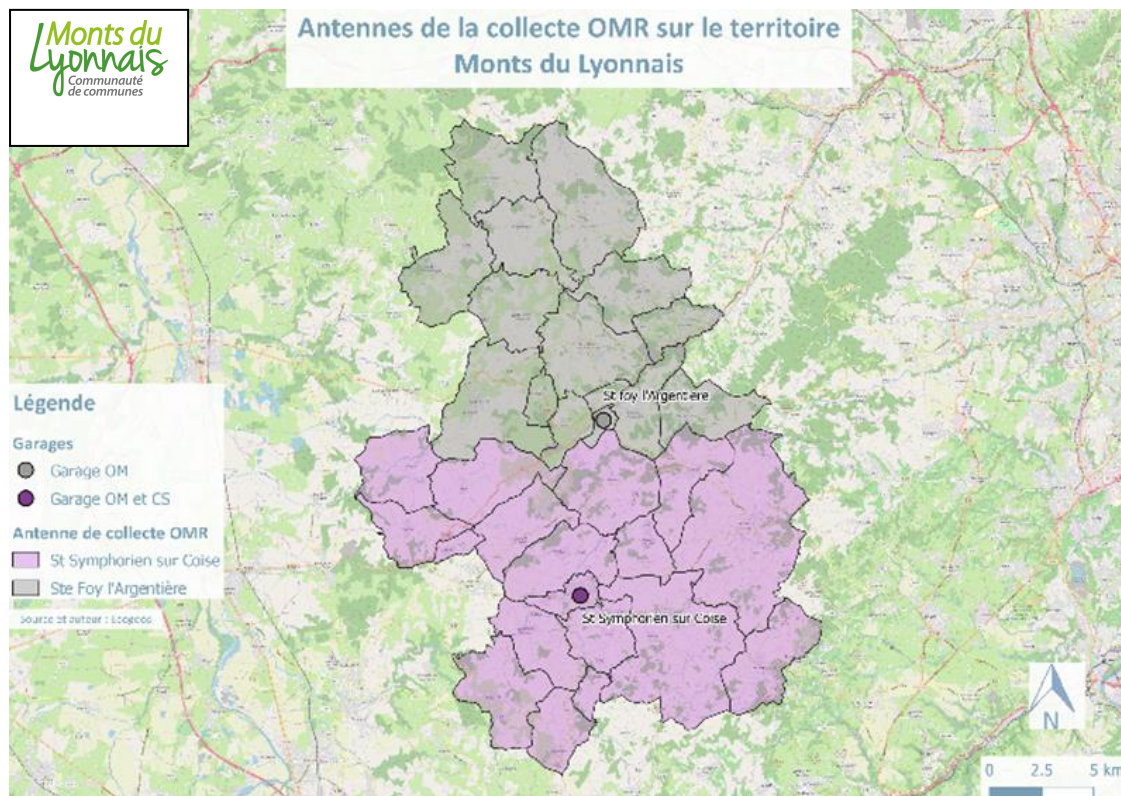
Par convention, la CCFE accorde l'accès à la déchèterie à Chazelles sur Lyon aux 7 communes ligériennes et aux communes limitrophes du Rhône : Aveize, Châtelus, Chevrières, Grammond, Grézieu le Marché, Haute Rivoire, Maringes, Meys, Pomeys, St Denis sur Coise, Ste Foy l'Argentière, St Symphorien sur Coise, Viricelles, Virigneux.

De même, depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCPA accorde l'accès à la déchèterie de Courzieu aux habitants de la commune de Brussieu.

I.2- Le Fonctionnement de la collecte des déchets sur le territoire

Ordures Ménagères Résiduelles :

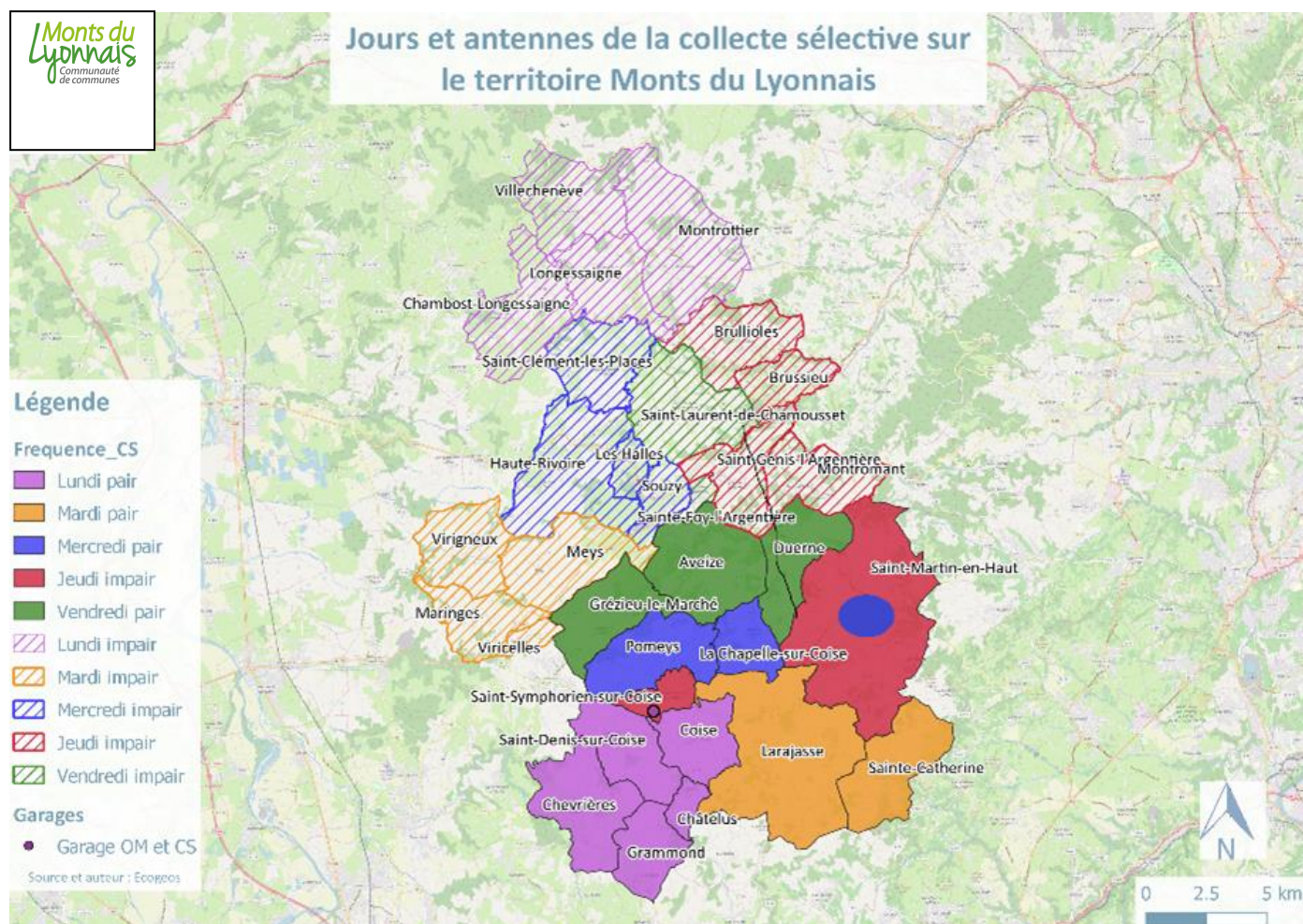
Collecte en porte à porte ou en point de regroupement (principalement en campagne et pour les hameaux) 1 à 2 fois par semaine en fonction des communes.



	LUNDI			MARDI			MERCREDI	
	Matin			Matin			Matin	
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 4	
LARAJASSE <i>Lamure L'aubépin</i>	GRAMMOND CHEVRIERES	CHAMBOST VILLECHENEVE	ST MARTIN	ST SYM POMEYS <i>Lot. Le Plomb</i>	LONGESSAIGNE ST CLEMENT LES HALLES	GREZIEU AVEIZE DUERNE	HAUTE RIVOIRE SOUZY	
	Après-midi			Après-midi			Après midi	
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 4	
STE CATHERINE	ST DENIS	BRULLIOILES ST LAURENT <i>Hopital MFR Marché</i>	Fin de ST SYM COISE CHATELUS	<i>Entretien</i>	MONTROMANT ST GENIS	<i>Entretien</i>	MONTROTTIER	
	JEUDI			VENDREDI				
	Matin			Matin				
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4			
ST MARTIN <i>Campagne</i>	MARINGE VIRIGNEUX	<i>Entretien</i> BRUSSIEU ST GENIS <i>Route de Lyon</i>	ST SYM POMEYS	ST MARTIN	STE FOY ST GENIS <i>Route de Duerne Route de St Laurent</i>			
LA CHAPELLE	VIRICELLES	MEYS	<i>Lot. Le Château</i>		ST LAURENT			
	Après-midi			Après-midi				
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4			
POMEYS	<i>Entretien</i>		Fin de ST SYM					

Emballages ménagers recyclables :

Collecte en porte à porte ou en point de regroupement (principalement en campagne et pour les hameaux) 1 fois tous les 15 jours selon un planning défini.



Verres et journaux/magazines :

Collecte en apport volontaire. Des colonnes sont présentes sur l'ensemble du territoire et dans nos deux déchèteries.

I.3- Les moyens mis à disposition du territoire pour la collecte et le traitement des déchets

Les moyens humains

- ✓ La collecte des OMR et des emballages

4 équipes composées pour chacune d'1 chauffeur et de 2 ripeurs.

7 agents ont une double fonction :

- ✓ 2 agents sont ripeurs du lundi au jeudi et gardien de déchèterie le vendredi et le samedi
- ✓ 2 agents sont ripeurs sur l'année et chauffeurs remplaçants pendant les périodes de congés des chauffeurs titulaires

- ✓ 3 agents sont chauffeurs de BOM et chauffeurs de la semi qui effectue le transfert des déchets vers les points de traitement (remplacement du chauffeur titulaire pendant ses congés)
- ✓ Les déchèteries

1 gardien titulaire par déchèterie + 1 agent en renfort le vendredi et samedi

- ✓ Le transfert des déchets
- ✓ 1 chauffeur de semi-remorque qui effectue le transfert des déchets vers le lieu de traitement.
- ✓ Lors de ses congés 4 des chauffeurs de BOM sont en capacité de le remplacer (permis super lourds)

✎ Pour organiser ce service, un agent est responsable du service gestion des déchets, un agent est responsable de la collecte, un agent responsable des déchèteries et enfin un agent référent redevance.

Les moyens matériels

- ✓ Le site de Ste Foy l'Argentière sert à la fois de quai de transfert et de garage OM (1 BOM au départ + 3 semi-remorque)
- ✓ Le site de St Symphorien sur Coise est un garage OM+CS (3 BOM au départ)
- ✓ 2 déchèteries : Montrottier et St Martin en Haut. La déchèterie à Chazelles sur Lyon qui fait partie du territoire de la CCFE reste accessible à certaines communes de la CCMDL grâce à l'existence d'une convention entre les 2 collectivités, accès par lecture de plaque. La déchèterie de la Brevenne à Courzieu est accessible uniquement aux habitants de Brussieu sur présentation d'une carte d'accès grâce à une convention entre la CCPA et la CCMDL.
- ✓ La collecte des verres et des journaux s'effectue par le biais de points d'apports volontaires répartis sur le territoire, équipés de colonnes à verre (122) et de colonnes à papiers (117) d'une capacité volumique de 4m3.
- ✓ La collecte des OMR et des emballages s'effectue en porte à porte (fourniture de sacs noirs et jaunes aux administrés) ou en point de regroupement (mise en place de bacs gris et jaune d'un volume de 660L ou 770L)



La collecte en sacs génèrent des risques de type TMS et n'est donc pas préconisée par la CRAM (R437 de 2008)

En résumé....

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Journaux- Magazines	Verre
				
Précollecte	Points de regroupement et porte à porte (sacs+ bacs de regroupement)	Points de regroupement et porte à porte (sacs+ bacs de regroupement)	Point d'apport volontaire-Colonne aérienne	Point d'apport volontaire-Colonne aérienne
Collecte	Régie CCMDL	Régie CCMDL	Prestation-Guérin	Prestation-Guérin
Transfert	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière-Régie CCMDL	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière-Régie CCMDL		
Traitement	Sita Mos-Roche la Molière (42)	Centre de tri de Chassieu-PAPREC (69)	Centre de tri de Rilleux La Pape-Véolia (69)	Vidage direct sur le site du repreneur-Verralia (42)



I.4- Que deviennent les déchets collectés ?



Catégories de déchets	Destination et nom du prestataire	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri à L'Horme-RDS	Valorisation matière
Gravats	Plateforme à St Sym. s/Coise REMOLY	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage et compost-Rhône environnement	Valorisation matière
Batteries	Ferrailleur-Dedinger	Valorisation matière
Huiles de vidange	Centre de traitement-SHRRU	Valorisation matière
Ferraille	Ferrailleur-Dedinger	Valorisation matière
Bois	Centre de traitement-Rhône env	Valorisation matière
Piles	Centre de traitement-Corepile	Valorisation matière
Pneus	Centre de traitement-Eurec env	Valorisation matière
Néons	Centre de traitement-Coved	Valorisation matière
Textiles	Centre de traitement-La ressourcerie	Valorisation matière
Radiographies	Rhône Alpes Argent-Genas	Valorisation matière
DDS	Centre de tri à la Talaudière-SARPI	Recyclage ou incinération
Electroménagers	Centre de tri à St Priest en Jarez-Envie 2E	Récupération et recyclage
Tout Venant	Pré tri RDS + CET à Roche la Molière SUEZ	Enfouissement après un tri et une valorisation partielle



✓ Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Après la collecte les ordures ménagères du territoire sont acheminées vers le centre d'enfouissement de Roche la Molière42)



Valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté

✓ Les emballages recyclables

Après la collecte les emballages collectés dans les sacs jaunes du territoire sont acheminés vers le centre de tri PAPREC à Chassieu 69). Ce centre de tri « nouvelle génération » ouvert depuis le 1^{er} janvier 2020, est en capacité de trier tous les emballages plastiques ce qui a rendu possible la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire au 1^{er} octobre 2021.



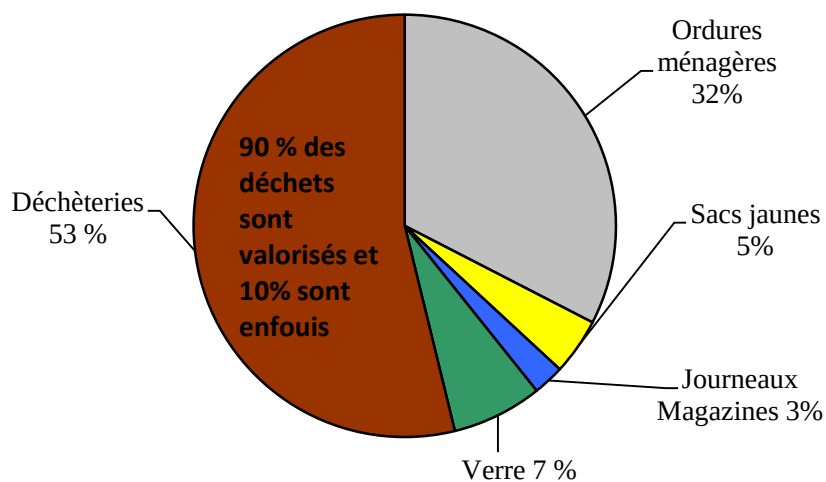
II- BILAN DE LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMDL

II.1- Tonnages collectés

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les tonnages pour l'année 2021 et le comparatif avec les années 2020 et 2019.

Années Déchets	2019	2020	2021
Ordures ménagères	6 022,05	5 757.91	5762
Sacs jaunes	724,44	764.17	847
Journaux magazines	548,38	420.09	478
Verres	1 111,43	1 224.58	1248
Déchèteries	8 685,52	9185	9642
Total	17 091,82	17 683.26	17977

Les tonnages collectés en % sur le territoire en 2021



II.2- Focus sur les ordures ménagères résiduelles

En 2021, sur le territoire de la CCMDL, ont été collecté 5762 tonnes d'ordures ménagères, soit environ 160 kg/an/hab (la moyenne nationale est de 354 kg/an/hab-Données ADEME 2017).

LA PLUPART DU CONTENU DE NOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES POURRAIT ÊTRE VALORISÉ !



Nous pouvons donc faire mieux, notamment pour le verre, le textile, les métaux et les déchets alimentaires où des solutions moins coûteuses et plus vertueuses écologiquement existent sur le territoire de la CCMDL. À titre d'exemple :

- **Les papiers et emballages : dans les bacs de recyclage !**
Cellulose, plastique, métaux, verre... ces matières peuvent être recyclées pour fabriquer de nouveaux produits. À condition de bien trier les emballages. C'est encore plus simple depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri puisque tous les emballages plastiques peuvent être déposés dans les sacs jaunes, y compris les pots de yaourt, les barquettes, les films et sacs...
- **Les déchets de cuisine et de jardin : au compostage ou dans les bacs de biodéchets.**
Le premier réflexe est bien sûr de ne pas jeter systématiquement des aliments encore consommables (fonds de casserole, fruits abîmés...). Tout ce qui reste (épluchures, parties abîmées, déchets verts...) peut ensuite être valorisé en fabriquant du compost, un engrais 100 % naturel et gratuit. Et pas besoin d'avoir un jardin ! Et pas besoin d'avoir un jardin ! Lombricomposteur, bokashi, composteur collectif en pied d'immeuble ou dans son quartier : il y a toujours une solution !

➤ Le textile

Vous avez dans vos placards un pull trop petit, un jean déchiré ou encore des chaussures usées. Ne les jetez pas dans votre sac d'ordures ménagères ! Ils peuvent avoir une seconde vie si vous les portez au conteneur "textiles". Les textiles ainsi collectés et en bon état sont revendus à petits prix dans les boutiques solidaires. Ceux qui sont trop usés sont recyclés comme chiffons, matériaux d'isolation ou encore revêtement routier.

Peuvent être déposés dans les conteneurs "textiles" : **les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie. Même usés, tachés ou déchirés, ils seront valorisés.** Par ailleurs pour des aspects pratiques, il est important que les vêtements soient propres, secs et déposés en sacs, les chaussures liées par paire.

En 2021, 95.5 Tonnes de vêtements ont été collectés sur le territoire de la CCMDL ;

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

- Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.
- Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.

Où déposer ses TLC ?

Dans un des **Points d'Apport Volontaire** portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

100% RÉUTILISATION & RECYCLAGE

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

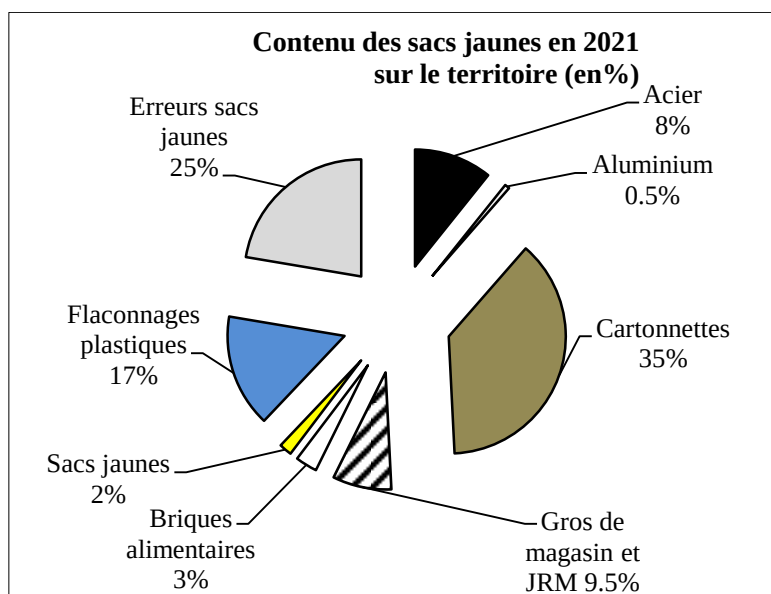
CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

II.3- Focus sur les emballages recyclables

Ci-après le graphique du contenu des sacs jaunes en 2021 sur le territoire :



Depuis le 1^{er} octobre 2021, tous les emballages plastiques se trient sur le territoire de la CCMDL. En effet, pots de yaourts, pots de crèmes, barquettes plastiques, films plastiques doivent être jetés dans le sac jaune avec les autres emballages.

Cette évolution des consignes de tri a été possible grâce à l'évolution des technologies au sein des centres de tri.

Le volume des sacs noirs devraient connaître une baisse considérable, au profit du volume des sacs jaunes. L'écart de poids sera moins significatif car les emballages sont légers contrairement aux ordures ménagères résiduelles.

CITEO estime que la mise en place de l'extension des consignes de tri devrait permettre de gagner 4 kgs/an/hab en plus dans les sacs jaunes.

L'analyse des tonnages collectés en 2022 permettront de vérifier ces données.

II.4 Focus sur les déchèteries communautaires

Les 2 déchèteries du territoire acceptent 19 catégories de déchets.

Dans le tableau ci-après, est inscrite la fréquentation, en nombre de passage, de chacune des déchèteries pour l'année 2021.

	CCMDL		Total
	St Martin	Montrottier	
2020*	39 103	24 416	63 519
2021	49 514	29 929	79 443

*À noter que 2020 a été une année atypique, marquée par la crise sanitaire et ses conséquences : fermeture des déchèteries sur les mois de mars/avril et une fréquentation importante sur les mois suivants, qui s'explique par le stockage des déchets par les usagers pendant le confinement.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque déchèterie les tonnages, hors déchets gérés par les éco organismes, pour l'année 2021 et le comparatif avec les années 2019 et 2020.

	St Martin en Haut			Montrottier		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Amiante	19,74	24,56	22.54	12,96	13,2	12.42
Carton	185,88	199,28	232	122,66	128,74	144
Gravats m3	696,8	576	784	582,4	528	624
Déchets verts	1 929,10	2 189,1	2131.59	688,69	885,3	884.55
Tout venant	1 223,73	1262,46	1250	829,35	866,84	1200
Ferraille	199,09	230,52	237	201,25	200,1	215
Bois	683,4	807,86	866	418,2	460,41	470
TOTAL	4937.74	5289.78	5523.13	2855.51	3082.59	3549.97

Les déchets des professionnels

Les déchets provenant de l'activité des entreprises du territoire de la CCMDL, sont acceptés au sein de nos deux déchèteries communautaires. Néanmoins, ces installations ne sont pas forcément adaptées, en termes d'amplitude horaires et de capacité de collecte, aux besoins des professionnels.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021 une déchèterie dédiée aux professionnels a ouvert sur la commune de St Symphorien sur Coise (ZA Grange Eglise). Ce projet est à l'initiative d'une entreprise du territoire : SML RECYCLAGE

Cette déchèterie offre l'avantage d'être accessible 7/7 jours de 5h à 22h. Elle est entièrement automatisée (cf annexes). Les apports sont facturés en fonction de leur nature et de leur poids.

III- BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

III.1- Les coûts

Les coûts de fonctionnement de la CCMDL en matière de déchets ménagers et assimilés sont financés par :

- Les redevances des administrés (69 € par personne en 2021), ainsi que par l'ensemble des utilisateurs du service en fonction de leur activité (voir tableau de calcul des parts hors ménage en annexe).
- Les recettes provenant de la revente des matières (ferraille, carton, papier, plastiques, alu...)
- Les soutiens versés par les éco organismes tels qu'Eco Mobilier, CITEO, Eco DDS, qui varient en fonction des performances de collecte.

Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

La collecte :

Les ordures ménagères sont collectées 1 fois par semaine sur le territoire sauf pour les communes de St Symphorien sur Coise et St Martin en Haut qui ont une deuxième collecte pour les centres-bourg.

Les coûts de fonctionnement de la collecte représentent **656 019.02 €TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures,....

Le traitement :

Les coûts de traitement sont de 680 922.07 €TTC.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de traitement des déchets en enfouissement pour l'année 2021, et le comparatif avec l'année 2019 et 2020.

Année	Coûts €TTC	Coût traitement à la tonne €TTC	Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) €/Tonne	Tonnages
2021	680 922.07	86.26	33	5 773.38
2020	625 714.15	84.58	27,5	5 757,91
2019	657 318,34	82,92	26,4	6 022,05

Le coût total € TTC comprend donc le coût de traitement + la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

ZOOM sur la TGAP : la TGAP est une taxe due par toute personne qui réceptionne des déchets dangereux ou non dangereux et exploite une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative au stockage ou au traitement thermique des déchets ou par toute personne qui transfère ou fait transférer des déchets à l'étranger dans une installation équivalente.



En 2021, la TGAP est de 30 € ht/t et elle sera de 65 € HT/T en 2025, cette hausse est à la charge des collectivités et a un impact direct sur la fixation du montant de la part de redevance due par l'utilisateur

Ainsi, en 2021, l'augmentation du tarif de base de la redevance ordure ménagères est passé de 66 à 69€/part pour assurer l'équilibre budgétaire affecté par la hausse de la TGAP qui est passée de 25 à 30€ ht/T.

Pour exemple, la contribution de REOM par foyer en 2021 est donc de 69€/an pour une personne seule et de 276€/an pour une famille de 4 personnes (plafond fixé à 5 personnes/foyer)

Le tri sélectif (sacs jaunes)

La collecte :

Les sacs jaunes sont collectés tous les 15 jours sur le territoire.

Les coûts de la collecte représentent **328 009.51 €TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures,....

En 2021, les refus de tri représentent 25%environ des tonnages entrants en centre de tri (sacs jaunes).

Conformément aux dispositions prévues par le marché qui lie la CCMDL avec PAPREC, si les refus de tri dépassent 15%, les dits tonnages de refus excédentaires sont facturés 160€ HT/T (TGPA comprise). Ainsi, il est indispensable d'adopter une vigilance toute particulière sur la prévention de ces refus

Sur l'année, 18 caractérisations ont été pratiquées. Une caractérisation est une étude de la composition « d'un échantillon » de sacs jaunes collectés.

Les erreurs constatées fréquemment sont :

- La présence de déchets verts
- La présence de verre
- La présence d'objets plastiques (jouets, accessoires de cuisine...)
- La présence de textile

Ces erreurs ont une incidence financière, il est donc indispensable de suivre les consignes de tri et d'affecter les déchets au bon contenant en fonction de sa nature : sac jaune, sac noir, colonne pour le verre, déchèterie...

Le traitement :

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts en €TTC du tri sélectif pour l'année 2021 et le comparatif avec l'année 2019 et 2020.

Année	Sacs Jaunes	Journaux magazines	Verre	Total en €TTC
2021	194 763.22€	38 637.93€	54 139.24€	287 540.39€
2020	183 103,86 €	42 611,35 €	54 966,02 €	280 681.23 €
2019	178 882,62 €	47 617,03 €	46 625,86 €	273 125,51 €

La CCMDL aide la Ligue contre le Cancer en reversant 3 € par tonne de verre collecté.

Les tonnages 2021 collectés ont permis de verser la somme de 3 884.45 €



ZOOM sur la fourniture des sacs de collecte

La CCMDL fournit des sacs jaunes 50 litres et des sacs noirs 30 ou 50 litres à l'ensemble des usagers.

La gestion des commandes est assurée par la CCMDL et la distribution par les communes lors de permanence qui se tiennent en fin ou début d'année.

En 2021, ce sont :

- **944 600 sacs noirs commandés**
- **615 000 sacs jaunes commandés**

Pour un total de 54 228.97€ HT



Les déchèteries communautaires :

Les 2 déchèteries communautaires (St Martin en Haut et Montrottier) sont gérées en régie. Leurs coûts de fonctionnement (locaux, personnel, entretien matériel, enlèvement et traitement des déchets) s'élèvent à **842 419.22 €TTC** (484 551.94 € pour St Martin en Haut et 357 867.28 €TTC pour Montrottier).

À ces coûts vient s'ajouter la participation versée à la CCFE pour l'accès à la déchèterie à Chazelles sur Lyon, des communes limitrophes (convention CCMDL/CCFE). La part fixe est estimée à hauteur de 150 000 €/an et connaît une régularisation au réelle en N+1 (pour 2021 le montant de la régularisation est de 48 634.92 €, soit un total de 198 634.92 € versé à la CCFE au titre de l'année 2021 : coût de traitement + coûts de fonctionnement annexes).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les habitants de la commune de Brussieu ont accès à la déchèterie de Courzieu qui se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Une convention a été mise en place entre les deux collectivités (CCMDL et CCPA). En 2021, la contribution financière versée à la CCPA par la CCMDL s'est élevée à 16 000€.

LES INVESTISSEMENTS :

Les principaux investissements sur l'année 2021

- Colonnes enterrées pour le verre et le papier

Trois communes du territoire ont fait le choix de mettre en place des colonnes enterrées pour le verre et le papier : St Martin en Haut, Chambost Longessaigne, Coise.

Ce sont les premières colonnes enterrées du territoire

Le financement de ces équipements a été réparti entre la CCMDL et la commune, sous la forme d'un fond de concours :

- Les travaux de génie civil à la charge de la commune
- La fourniture de la colonne financée par la CCMDL à la hauteur du coût d'une colonne aérienne ; Le reste dû à la charge de la commune

Montant total de l'investissement pour la fourniture de 6 colonnes à verre et 5 colonnes à papier : 74 627.75€ TTC (hors travaux de génie civil)



- Bacs de collecte pour les OMR et le la collecte sélective

45 bacs pour les OM (bacs noirs)

80 bacs pour les emballages (bacs jaunes)

Montant de l'investissement : 17 675.76€ TTC

III.2- Les recettes

La CCMDL perçoit deux types de recette :

- ✓ La redevance payée par les usagers du service
- ✓ Les recettes matières perçues pour la revente des emballages ménagers recyclables et des matériaux valorisables issus des déchèteries

La Redevance

Au sein de la CCMDL, le service gestion des déchets est géré en régie, il s'agit d'un service à caractère industriel et commercial. À ce titre il doit être financé directement par les usagers. Ainsi la Communauté de communes a fait le choix d'instaurer la redevance ordures ménagères. Ce mode de financement tient compte, de la composition du ménage ou de différents critères, pour certaines activités, afin d'estimer les volumes déposés (voir en annexe le détail du mode d'attribution du nombre de parts).

La difficulté identifiée est la tenue d'un fichier de redevable à jour. En effet, nos services ne sont pas toujours informés des changements impactant la composition familiale d'un foyer (naissance, décès, séparation, ...) ou des déménagements qu'ils soient au sein ou en dehors du territoire.

Quelques chiffres concernant la redevance :

- ✓ **2 743 146 €** Montant annuel facturé
- ✓ **37 681 €** Montant annulé suite aux litiges traités (soit 546 parts en moins)
- ✓ **6017 €** Montant supplémentaire facturé suite aux litiges traités (soit 87 parts en plus)
- ✓ **449** Nombre de litiges traités
- ✓ **2.33** Nombre de part moyen par ménage
- ✓ **17 182** Nombre de factures émises

Le tri sélectif

Si le tri sélectif engendre des coûts, il apporte également des recettes.

Le tri permet de revendre des matières comme le verre, les papiers, les flacons plastiques, l'acier, l'alu.

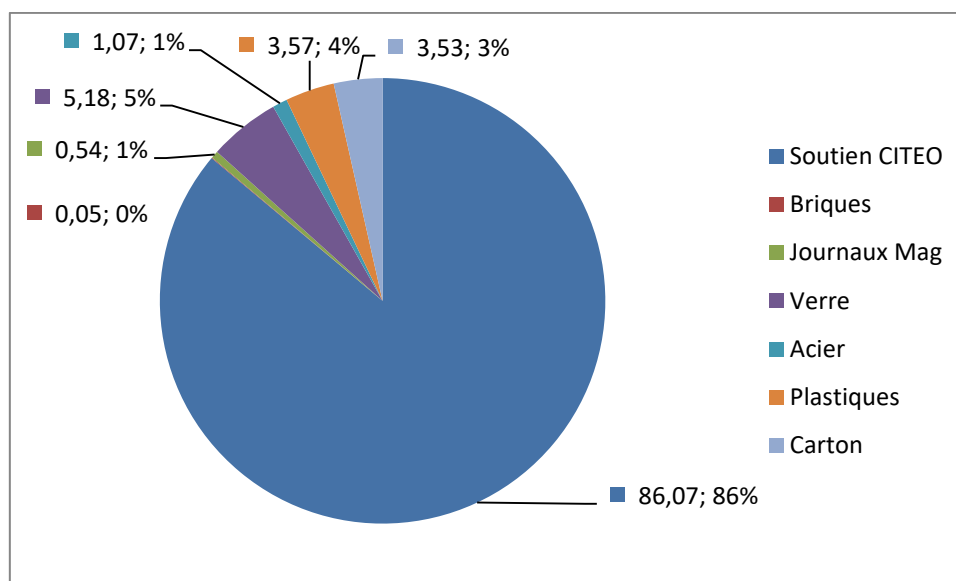
Depuis 2008, la collectivité perçoit le soutien financier de Citéo sur :

- ✓ les papiers imprimés qui sont recyclés
- ✓ la valorisation + des garanties de reprise des matériaux (contrat programme)

Le tableau ci-dessous présente les recettes générales du tri sélectif pour 2021 en €TTC et le comparatif avec 2019 et 2020:

	Revente matières	Valorisation Citéo	Soutiens Citéo papiers	Total
2021	63 179€	376 144€	14 272€	453 595€
2020	76 032 €	261 935 €	28 897 €	366 865 €
2019	115 315 €	380 996 €	45 291 €	541 602 €

Répartition des recettes de collecte sélective - 2021



Si les activités de collecte et de traitement des déchets ont bien été maintenues durant la crise sanitaire, les recettes provenant de la vente des matières issues de la collecte sélective ont, quant à elles, fortement diminué. Les industriels du secteur sont confrontés à une chute des cours, notamment des plastiques, qui rend les matières issues du recyclage moins attractives. La crise sanitaire a engendré une diminution des prix de reprise du papier, du carton de la ferraille et de certaines résines plastiques.

Les déchèteries

Le tableau ci-après présente les recettes de la revente matière et les soutiens pour 2021 perçues par la CCMDL pour les déchets collectés sur les déchèteries du territoire, ainsi que le comparatif avec 2020.

EEE * : Equipements Electriques et Electroniques

DDS* : Déchets Diffus Spécifiques (DMS)

CCMDL		
	2020	2021
Soutien EEE	10 071.26	18 494.8
Rachat ferraille	19 377.9	20 368.80
Soutien DDS	2668	2668
Soutien Mobilier	17 073.08	17 531
Batteries	1 533	1 285
Rachat cartons	10 260.3	12 877
TOTAL	61 951	73 223

À ces recettes matière, il faut ajouter les recettes perçues au titre de la facturation appliquée aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets. En 2021, ont été facturés 48 397€ par la déchèterie de St Martin en Haut et 54 587€ par la déchèterie de Montrottier (en annexe détail des conditions tarifaires appliquées aux professionnels en déchèterie).

IV-BILAN DE L'ANNEE 2021 ET PROJETS 2022

Zoom sur les principaux évènements de 2021

Juillet 2021 : Réouverture de la déchèterie de Chazelles s/Lyon après une fermeture de 9 mois pour sa réhabilitation – Son accès est désormais soumis à un contrôle par lecture de plaques d'immatriculation (inscription préalable à effectuer sur le site de la CCFE)

Septembre 2021 : proposition d'animations scolaires sur le thème des déchets (association France Nature Environnement) financées via le fond LEADER (programme européen de subvention) – 32 écoles peuvent ainsi bénéficier de deux demi-journées d'interventions.

Octobre 2021 : Suite à l'acceptation de notre candidature à l'appel à projets de CITEO, lancement de l'extension des consignes de tri. Depuis le 1^{er} octobre 2021, les habitants de la CCMDL peuvent déposer dans leur sac jaune, en plus des emballages déjà acceptés auparavant, tous les emballages ménagers plastiques : Pots de yaourts, barquette de jambon ou autres, films plastiques, pot de crème....

Cette évolution est rendu possible grâce aux évolutions techniques des centres de tri, capable aujourd'hui de séparer et différencier toutes ces matières.

Les consignes de tri sont simplifiées pour les usagers et cette matière plastique est détournée de l'enfouissement, au profit de son recyclage.

Novembre 2021 : Les premières colonnes enterrées du territoire sont posées. Trois communes ont souhaités investir dans cet équipement : St Martin en Haut, Coise et Chambost Longessaigne.

Au total ce sont 11 colonnes enterrées qui ont été mise en place : 6 colonnes pour le verre et 5 pour le papier.

Les projets 2022

Acquisition d'une benne à ordures ménagères :

Le service de collecte est assuré du lundi au jeudi par 4 bennes à ordures ménagères, ainsi qu'un véhicule de secours en cas de panne.

Le bon entretien de ces véhicules est indispensable au bon fonctionnement du service.

En 2022, l'une de ces bennes devra être remplacée

Acquisition de 100 colonnes aériennes pour l'emballage

La mise en place de l'extension des consignes de tri sur le dernier trimestre de l'année a entraîné une hausse du gisement.

Dans le but de gérer ce nouveau flux et de contenir les débordements éventuels des bacs jaunes, une nouvelle solution de collecte sera mise en place : les colonnes aériennes pour les emballages.

Dans un premier temps, ce seront 100 colonnes qui seront acquises et réparties sur l'ensemble du territoire.



PLPDMA

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA

Le PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

En 2021, un travail a donc été amorcé pour la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés à l'échelle de la CCMDL

Pour la CCMDL l'objectif est :

- La formalisation et la poursuite des actions déjà portées par la collectivité sur l'ensemble du territoire
- La mise en place de nouvelles actions complémentaires.

C'est dans ce cadre là qu'une enquête auprès des usagers du territoire a été menée du 15 mars au 15 avril 2021. Les résultats de cette enquête (cf en annexe) permettront d'obtenir un diagnostic sur les habitudes des habitants de la CCMDL en matière de gestion des déchets et d'amorcer le travail de réflexion.

Le PLPDMA de la CCMDL devrait être édit et adopté au cours de l'année 2022.

Mise en place d'un contrôle d'accès sur les deux déchèteries du territoire

Une solution permettant de contrôler et quantifier les entrées en déchèterie. Ce contrôle pourra être effectué soit par badge, soit par reconnaissance de la plaque d'immatriculation des véhicules.

V- LES MESURES DE PREVENTION

V.1 – Le compostage

Le compostage est une technique simple qui permet de valoriser les déchets organiques grâce à un processus naturel (les matières organiques se dégradent grâce à l'intervention de micro-organismes et de la microfaune) qui les transforme en matière fertile : le compost.

Quelles sont les différentes techniques de compostage ?

En extérieur

- ✓ Compostage en tas : il consiste à mélanger des déchets organiques avec des déchets structurants dans un coin du jardin prévu à cet effet. C'est un regroupement de matières à même le sol formant un tas.
- ✓ Compostage en bac : il permet de déposer dans un bac fermé ou ouvert les déchets organiques. Cette méthode est préférable au compostage en tas lorsque le jardin est de petite taille, et si vous ne souhaitez pas que des animaux viennent fouiller dans le compost.

En intérieur

- ✓ Lombricompostage : il consiste à déposer dans un bac fermé, à l'intérieur de la maison, les déchets organiques qui seront dégradés par des vers de compost. Cette technique permet d'avoir du jus de compost, en plus du compost.
- ✓ Le bokashi : il s'agit d'un mini composteur, à installer dans votre cuisine. Il vous servira de poubelle pour toutes vos épluchures de légumes et autres déchets compostables. Par le processus de compostage, on obtient du thé de compost : un fertilisant liquide parfait pour toutes les plantes.



Quelles sont les avantages du compostage ?

- ✓ La réduction du volume des déchets, donc des coûts liés aux transports, ainsi qu'à l'enfouissement des ordures ménagères et donc au poids de vos poubelles.
- ✓ La réduction de la pollution que peut engendrer les déchets.
- ✓ La valorisation de ces déchets pour l'enrichissement des sols .
- ✓ L'utilisation d'un fertilisant de qualité et gratuit
- ✓ La préservation de votre santé et de l'environnement en évitant l'utilisation d'engrais chimiques et coûteux.

Le compostage est donc une action prioritaire, qui a pour but la réduction du tonnage des ordures ménagères, sachant qu'une réduction de 7% d'ici 2025 sur ces ordures doit être opérée.

C'est pour cette raison que la CCMDL a fait le choix, depuis plusieurs années, de s'impliquer par le biais d'une participation financière pour l'achat de composteurs individuels d'intérieur ou d'extérieur

Cette participation financière est à destination des particuliers des Monts du Lyonnais et des communes souhaitant mettre en place des composteurs de quartier et ce, en fonction du type de matériel acheté (sur présentation de facture):

- Composteur individuel : aide de 100 % sur le montant du composteur avec un plafond de 60 € et dans la limite de 2 000 € pour cette action
- Lombricomposteur individuel : aide de 100 % sur l'achat du lombricomposteur avec un plafond de 60 € et dans la limite de 600 € pour cette action
- Composteur / Lombricomposteur collectif : aide d'un montant de 25 % du montant avec un plafond de 100 € et dans la limite de 800 € pour cette action par communes.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées :

	2020	2021
Composteur individuel	1 261.25 €	2623.60 €
nombre	24	48



IV.2 – Le broyage des végétaux : une autre façon de détourner les déchets verts de nos OMR et des déchèteries

Pour favoriser les pratiques du paillage et du compostage et ainsi limiter le dépôt de déchets verts en déchèterie, la CCMDL propose aux particuliers des subventions pour l'achat de broyeur végétaux.

Cette aide s'adresse exclusivement aux habitants du territoire de la CCMDL. Sont éligibles les broyeurs électriques ou thermiques homologués, à usage domestique. Ils doivent être adaptés au volume et au diamètre des branches à broyer.

Pour bénéficier d'un soutien financier, le coût du broyeur doit impérativement être supérieur ou égal à 200 €.

Les aides sont calculées de la manière suivante :

- ✓ 25% du prix d'achat TTC, avec un plafond de dépenses éligibles à 400€ pour un achat individuel.
- ✓ 33 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de dépenses éligibles à 600€ pour un achat groupé à plusieurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées :

	2020	2021
Broyeur collectif	759.83 €	990.33€
nombre	04	6
Broyeur individuel	694.73 €	1275.35 €
nombre	07	14

En parallèle, la CCMDL a acquis en 2016 deux broyeurs semi-professionnels, afin de les mettre à disposition des communes de la CCMDL et réduire les coûts de transport, de traitement des déchets de branchages en déchèterie.

Les communes utilisent le broyat en paillage, afin d'économiser en eau et en temps de travail pour le désherbage.



À noter également, que des plateformes de broyage, projet à termes d'une quinzaine réparties sur le territoire des Monts du lyonnais, vont être mise en place pour donner aux agriculteurs la possibilité d'accéder à du broyat provenant de ressource ligneuse issus de leur exploitation et du territoire. (Dépôt également accessible aux communes et professionnels). Valoriser la ressource ligneuse (déchets verts, arbres, haies) du territoire en broyat permet de répondre au phénomène d'assèchement des sols, de disposer d'une alternative ou d'un complément à la paille, tout en contribuant à l'autonomie des fermes.

Ce projet est mené, en association, avec le service Agriculture de la CCMDL et la FDCUMA du Rhône.

IV.3 – Les animations scolaires

➤ **Les animations scolaires**

Sur l'année scolaire 2021-2022, nous avons réalisé 38 projets de 2 animations, soit 76 interventions en milieu scolaire. Cela a permis de sensibiliser environ 890 élèves à la thématique des déchets. Nous sommes intervenus dans 16 écoles de 14 communes différentes. Le coût total de cette action s'élève à 22 680€ TTC

Ces animations ont été assurées par l'association France Nature Environnement.

Différents thèmes ont été proposés et laissés au choix des enseignants :

➤ **Cycle 1 : Parcours découverte**

Objectifs spécifiques : - Comprendre le rôle de la poubelle en général - Découvrir les matières et les nommer - Connaître plusieurs poubelles pour différents déchets - Appréhender la notion de tri sélectif

+ une séance au choix : Les déchets naturels - Papier recyclé - Récup art

➤ **Cycle 2 Parcours découverte**

Objectifs spécifiques : - Comprendre le rôle de la poubelle en général - Définir un déchet - Différencier les matières et les nommer - Appréhender la notion de matière première - Connaître les principaux points de collecte et poubelles du territoire - Trier les déchets courants

+ une séance au choix : Les déchets naturels - Réduisons la poubelle - Papier recyclé - Action/ réalisation (nettoyage de site,...)

➤ **Cycle 2 : parcours approfondissement**

Objectifs spécifiques : - Différencier les déchets biodégradables ou non - Découvrir que tous les êtres vivants font des déchets - Appréhender la notion de décomposition / décomposeur - Découvrir la place des décomposeurs dans les cycles naturels - Comprendre que le compost permet de réduire les ordures ménagères - Etudier un décomposeur en particulier : le ver de terre.

+ une séance au choix : Mise en place d'un compost Gaspillage / Récup art / En action, pour le tri et le recyclage

➤ **Cycle 3 : Parcours découverte**

Objectifs spécifiques : - Comprendre le rôle de la poubelle en général - Définir un déchet et comprendre les problématiques liées - Différencier les matières et les nommer - Connaître les principaux points de collecte et poubelles du territoire - Trier les déchets courants

+ une séance au choix : Les déchets naturels - Action/ réalisation (nettoyage de site, - Visite de site - Jeu de rôle « réduction des déchets » - Mène l'enquête dans l'école, dans le quartier, dans la commune

➤ **Cycle 3 : Parcours approfondissement**

Objectifs spécifiques : - Prendre conscience du gaspillage lié aux déchets - Connaître les différentes formes de gaspillage liées aux déchets (alimentaire, papier...) - Découvrir différentes actions permettant de lutter contre le gaspillage - Créer un STOP PUB - S'engager à son échelle contre le gaspillage

+ une séance au choix : Création d'une boîte à don ou à livre au sein de l'école, de la classe - Jeu de rôle « gaspillage » / Et les piles ? / D3E / Gaspillage alimentaire

V- CONCLUSION :

La hausse de la TGAP sur les tonnes de déchets enfouis, mais aussi les obligations de réduction visées par la Loi AGECL du 10/02/2020 ont un objectif commun : faire évoluer nos modes de consommation afin de limiter notre production de déchet.

La CCMDL doit prendre en compte ces enjeux et s'inscrire dans une volonté de réduction des ordures ménagères produites (sacs noirs), d'optimisation du service et de prévention

Dans ce contexte, quelles perspectives pour la CCMDL en 2022 ?

La CCMDL poursuivra son engagement pour le recyclage des emballages en étendant ses consignes de tri, sacs jaunes, aux papiers. L'objectif étant de simplifier le geste de tri pour l'usager tout en diminuant nos tonnes enfouies.

Les colonnes emballages qui seront déployées sur l'année 2022 répondront aux besoins d'augmenter notre capacité volumique à accepter les sacs jaunes mais aussi d'optimiser le service de collecte.

En effet, toujours dans un souci d'optimisation de notre service, d'équilibrage de notre budget et d'uniformisation de la prestation de collecte sur le territoire, l'objectif d'ici la fin de ce mandat est bien d'aller vers une suppression progressive du porte à porte pour toutes les communes du territoire.

Dès 2022 cette évolution sera mise en place sur quelques communes volontaires.

Autre changement en 2022, la prise de poste de toutes les équipes de collecte sur un même lieu : le centre de transfert de Ste Foy l'Argentière.

Enfin, la CCMDL souhaite sensibiliser les jeunes du territoire, au-delà des enfants de l'école primaire.

Des actions seront menées à destinations des établissements secondaires du territoire : collèges, lycée, pôles jeunes pour sensibiliser les élèves mais aussi le personnel de ces établissements.

ANNEXES

- ❖ Détail des tonnages collectés sur le territoire
- ❖ Tableau d'attribution du nombre de parts
- ❖ Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie
- ❖ Résultat enquête PLPDMA
- ❖ Coût global du service détaillé
- ❖ Coût global du service synthétisé